

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 21 novembre 2017

Délibération
n° CA 21112017-14

approuvant l'attribution de subventions à des associations étudiantes

Vu le code de l'éducation pris notamment en ses articles L.712-3 et L.954-2 ;

Vu l'avis exprimé par le conseil de la Faculté de Droit et de Science Politique en date du 7 novembre 2017 ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

Article 1

Des subventions d'un montant total de 13 170 € seront versées aux associations selon la répartition suivante :

Association bénéficiaire	Objet de la subvention	Montant
Association des doctorants et docteurs de l'IRDEIC	Concours interaméricain des droits de l'homme	2 500,00 €
Association du Master 2 Propriété intellectuelle	Concours national de plaidoirie en propriété intellectuelle	1 285,00 €
Association Jeunes chercheurs – Réseau Droit, Sciences et Techniques	Concours international de plaidoirie JESSUP MOOT COURT 2018	1 500,00 €
Association Europa Toulouse	Concours SPECQUE 2018	385,00 €
Collectif L'unité du droit	Concours Marathon du droit	500,00 €
Association des étudiants du Collège Supérieur de Droit	Voyage d'hiver à Amsterdam	2 000,00 €
Association Master droit de la santé	Participation au 24h du Droit de la santé	3 000,00 €
Association Universanté Stratégie	Participation au 24h du Droit de la santé	2 000,00 €

Article 2

Ces subventions seront imputées sur le Service Opérationnel 911 101

La Présidente de l'université,

Corinne MASCALA

